

# Politique culturelle régionale

Bilan 2012-2021

Décembre 2022



Région  
de Nyon

**Edition**

Région de Nyon, Communication et marketing

**Image de couverture**

Jval, à Begnins (photo de Léonard Fisch)

**Crédits photos**

Daniel Muller (p. 4)

Valentin Bonadei (p. 6)

Glenn Michel (p. 7)

Fabrice Nassisi (p. 9)

C. Cuelenaere (p. 11)

Arya Dil (p. 13)

Kenza Wadimoff (p. 14)

Aurélia Thys (p. 17)

Cécile Nduhirahe (p. 19)

Nadir Mokdad (p. 20)

**Disponible sur**

[regiondenyon.ch/culture](http://regiondenyon.ch/culture)

# Sommaire et introduction

De l'élaboration en 2012 au bilan en 2022	4
Bilan de la stratégie	7
Moyens alloués à la politique culturelle	12
Conclusion	18
Enjeux et perspectives	20
Annexes	21

## Vérifier les résultats d'une politique et de ses moyens

La politique culturelle de la Région de Nyon a été publiée en 2012, avec pour objectif d'établir une stratégie favorisant le développement de la vie artistique de la région. Construite sur la base d'entretiens et dressant une cartographie des besoins exprimés, cette stratégie a fixé des objectifs, un cadre d'action, des axes prioritaires et des mesures précises à mettre en œuvre.

Le bilan que nous dressons aujourd'hui a pour but de vérifier que la stratégie validée en 2012 ait obtenu les résultats escomptés : nous observons si les axes prioritaires et les mesures ont été appliqués et s'ils se sont montrés en adéquation avec la réalité du terrain. Par ailleurs, il s'agit de mesurer l'ensemble des moyens mis en œuvre par la Région de Nyon durant ces dix années.

Ce document permettra alors de disposer des éléments nécessaires à l'établissement d'une nouvelle stratégie.

Ainsi, il comprend :

- Un bref contexte et un résumé du contenu de la politique culturelle
- Un bilan de la stratégie
- Un bilan des actions concrètes, des moyens mis en place ainsi que des résultats obtenus
- Un résumé des constats à propos de l'évolution du tissu culturel depuis 2012
- L'évaluation des objectifs qui ont été énoncés dans la politique culturelle, à la lumière des données rassemblées dans le document
- Un résumé des enjeux et perspectives.



**Valérie Jeanrenaud**  
Responsable politique de la Culture et du sport

# De l'élaboration en 2012 au bilan en 2022

## Constitution de la politique culturelle

Le soutien à la culture fait partie intégrante des missions poursuivies par la Région de Nyon. Il est initié en 2005, avec la création d'un fonds de CHF 50'000 pour le soutien aux écolages des élèves des écoles de musique de l'Union instrumentale du Cercle de Coppet et l'Ecole de musique de Nyon. En 2006, les élèves du Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois et de celui de Terre Sainte en bénéficient également. Le budget s'élève alors à CHF 120'000 pour les quatre institutions et leurs 410 élèves.

En 2007, alors que le projet de loi sur les écoles de musique (LEM) est en cours, la Région décide de lancer une enquête sur les pratiques culturelles des jeunes du district, afin de mieux définir l'orientation d'une future politique culturelle. Elle est suivie en 2009 d'une étude menée auprès des communes, dans le but de répertorier l'offre culturelle existant sur le territoire ainsi que les soutiens communaux dédiés aux projets culturels.

En 2012, la loi sur les écoles de musique (LEM) entre en vigueur. Elle prévoit un soutien équivalent de la part de toutes les communes du Canton. La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) se charge alors de la répartition entre l'ensemble des écoles de musique reconnues. Ce dispositif remplace alors le soutien régional.

Cette même année, la Région de Nyon disposant d'un budget pour soutenir un prix culturel, quelques projets et une convention,

elle souhaite déployer sa politique culturelle. Afin de développer correctement son action, elle lance un mandat d'évaluation pour identifier les besoins et les attentes dans le domaine culturel et proposer les fondements et priorités d'une politique culturelle. Dans ce cadre, la tenue d'entretiens auprès d'actrices et d'acteurs du milieu culturel (artistes et institutions) ainsi que de représentants des communes (politiques ou chef(fe)s de service) viendront compléter les informations obtenues grâce aux études menées précédemment.

## Besoins identifiés

Les entretiens effectués auprès des acteurs/-trices culturel(le)s et des représentant(e)s des communes ont pour but de recenser des besoins en matière de soutien à la vie culturelle régionale et de proposer une politique qui puisse y répondre. Les besoins identifiés par une majorité de personnes interrogées sont les suivants :

- La **mise en réseaux** des acteurs/-trices culturel(le)s et des infrastructures : développer des synergies, multiplier les collaborations entre acteurs/-trices culturel(le)s mais également la collaboration intercommunale
- L'**appui financier** : soutien aux infrastructures, à leur développement, leur professionnalisation et leur rayonnement suprarégional, soutien aux acteurs/-trices culturel(le)s pour les projets de création, soutien à une offre de qualité, soutien à la formation
- Les **locaux** : pour se produire et répéter, résidences, ateliers, salles de cours
- L'**information sur l'offre culturelle** : centraliser l'information concernant l'offre artistique, la rendre visible, la promouvoir auprès des habitant(e)s
- Le **répondant, lieu de discussion** : pour travailler ensemble, se regrouper pour discuter, échanger sur les difficultés, coordonner et dynamiser
- La culture comme **indicateur de la qualité de vie** : lieu de partage avec le public, créa-



L'exposition « L'appel » s'est tenue à la galerie Focale en 2017, avec notamment ces clichés de Yann Laubscher. Elle a été soutenue par la Région de Nyon.

tion de lien social

- La **médiation** : comment sensibiliser le public, l'atteindre, le faire participer.

Lors des différents entretiens et échanges au sein des groupes de réflexion, on constate donc des besoins variés, demandant différents types de moyens. Parmi toutes les mesures énoncées, quatre sont jugées prioritaires :

- Création à la Région de Nyon d'un fonds pour la culture (moyens financiers)
- Engagement d'un(e) coordinateur/-trice régional(e) de la culture (moyens RH et coordination régionale)
- Création d'une commission régionale de la culture (moyens RH et coordination régionale)
- Mise en place d'un agenda culturel régional (moyens de communication).

## Conception de la politique culturelle et de sa stratégie

A la suite du processus de consultation, la Région construit sa politique culturelle. La stratégie de la politique culturelle se fixe des objectifs en adéquation avec la stratégie

régionale. Elle veillera à leur accomplissement en définissant un cadre d'action, des axes prioritaires et une série de mesures pratiques pour parvenir aux résultats escomptés.

### Objectifs

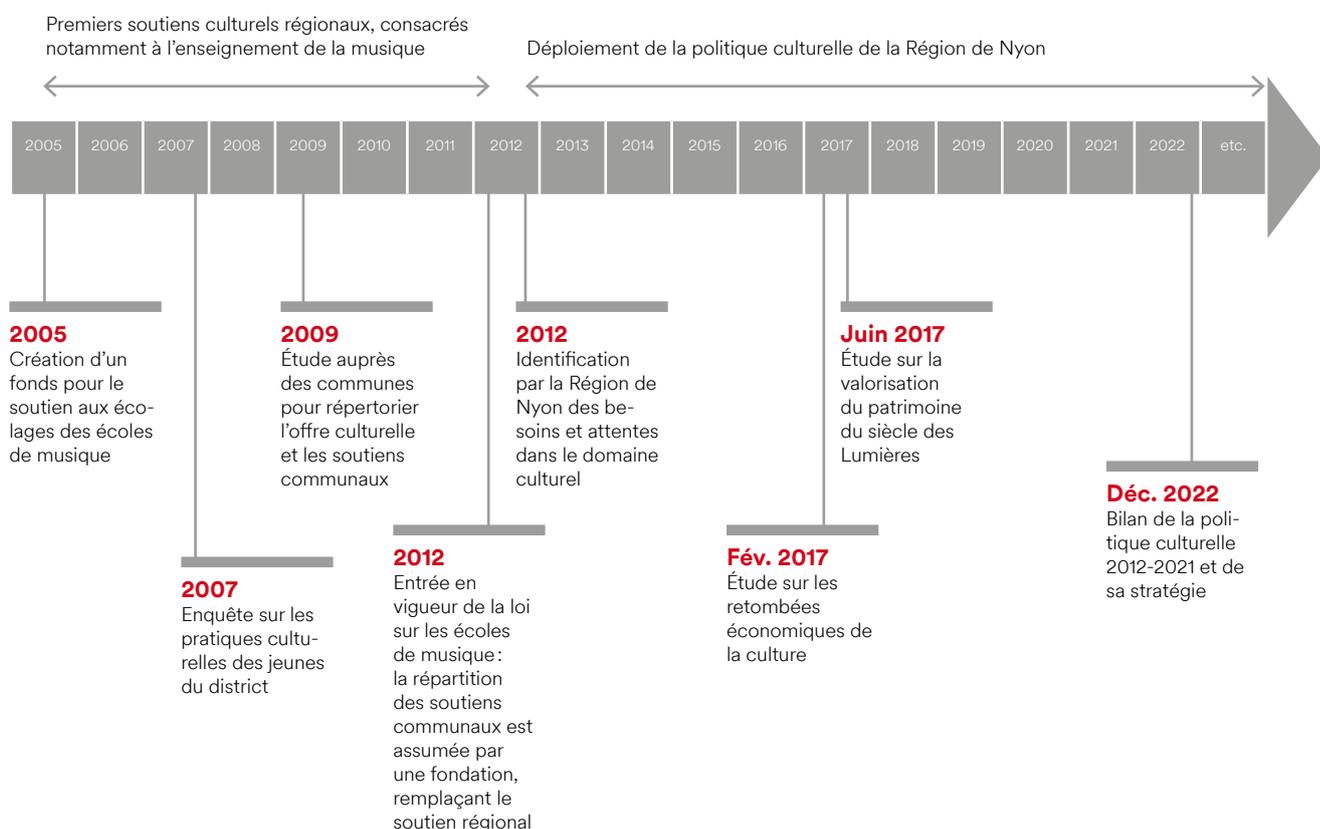
1. La Région se positionne comme acteur important du soutien artistique régional, **elle encourage la vie artistique**
2. La vie artistique régionale est **renforcée** de manière pérenne et visible
3. Le district de Nyon a un **rayonnement artistique** affirmé sur l'arc lémanique
4. Les habitant(e)s de la région remarquent clairement un plus dans **l'offre artistique**.

C'est de ces objectifs transversaux qu'émerge le squelette de la stratégie : sa portée est délimitée par la définition d'un cadre d'action et sa structure est dirigée par la définition d'axes prioritaires.

### Cadre d'action

- Définition des domaines soutenus
- Définition des critères prioritaires : le caractère régional ainsi que la qualité, l'innovation, l'expérience et la prise de risque.

## Historique





Les Hivernales est un festival annuel bénéficiant du soutien régulier de la Région de Nyon.

### Axes prioritaires

- Le soutien à la création artistique professionnelle
- Le soutien aux lieux de création, de production et d'expression artistique
- Le soutien aux actions d'éveil et de participation artistique des enfants et des jeunes.

La politique culturelle propose également une série de mesures accompagnant les trois axes énoncés. Ces mesures sont décrites dans le chapitre suivant avec l'évaluation de leur mise en œuvre et de leurs résultats.

Ainsi, on constate que la stratégie de la politique culturelle établit en priorité le soutien à la création artistique, avec pour objectifs de développer le tissu culturel de la région, d'encourager les artistes à se produire dans la région, de permettre aux habitant(e)s de disposer d'une offre artistique de proximité et de contribuer au rayonnement de la région sur l'Arc lémanique.

Au moment de l'élaboration de la politique culturelle, on remarque qu'une fois leurs études terminées, les artistes ayant grandi dans la région n'y reviennent plus. Ils/elles s'installent le plus souvent en ville, où ils/elles ont tissé leur réseau et où les possibilités pour la création artistique sont plus nombreuses. Afin de développer le tissu culturel régional, il est jugé nécessaire de permettre aux artistes de créer des projets dans la région et de s'y installer. Pour cela, les institutions régionales sont encouragées à soutenir des artistes régionaux/-ales et romand(e)s par des coproductions et des offres de résidence. De plus, les

structures seront encouragées à développer des collaborations avec d'autres institutions, associations ou lieux, parfois dans d'autres communes permettant à des projets communs régionaux de voir le jour. Des actions de médiation seront encouragées afin de faciliter l'accès du public à l'offre culturelle. On part du principe que cette politique permettra la fabrication d'un tissu culturel suffisamment dense pour qu'il permette aux artistes comme aux institutions de rayonner au-delà de la région.

La politique culturelle de la Région est créée en adéquation avec la politique culturelle du Canton, qui encourage également la création artistique, formant le premier jalon d'un cercle vertueux pour les artistes et les institutions.

## Méthodologie

Le bilan de la politique culturelle et des actions menées depuis 2012 est traité en trois parties.

1. Bilan de la stratégie : il s'agit dans cette première partie de vérifier que la stratégie (cadre d'action et axes prioritaires) ait bien été appliquée comme elle a été énoncée et de constater si les mesures prévues ont été mises en œuvre, de vérifier leur pertinence et leurs effets
2. Bilan des moyens de la politique culturelle : il s'agit ici de faire le constat des moyens déployés par la politique culturelle et les résultats obtenus
3. Conclusion : cette troisième partie mobilise les constats des analyses précédentes, évalue si les objectifs fixés par la politique culturelle ont été atteints et nomme les enjeux et perspectives pour les années à venir.

# Bilan de la stratégie

Le bilan de la stratégie (cadre d'action et axes prioritaires) permet de vérifier si les mesures qui y sont énoncées ont été mises en place et si elles sont adaptées à la réalité du terrain.

## Cadre d'action

La stratégie culturelle définit le cadre dans lequel vont s'appliquer les différentes mesures de soutien selon les éléments suivants : les **domaines artistiques soutenus** et les **critères d'attribution prioritaires**.

### Domaines soutenus

<b>Objectifs</b>	Le rapport énonce que la priorité sera d'abord donnée aux projets dans le domaine des arts de la scène. Dans un deuxième temps, en fonction de l'évolution du budget, le soutien est étendu aux autres domaines artistiques, notamment les musées.
<b>Résultats</b>	A l'exception des institutions muséales qui ne sont soutenues que ponctuellement, aujourd'hui tous les domaines artistiques sont soutenus. On peut constater que l'offre culturelle régionale est riche et diversifiée.

Lors de l'élaboration de la politique culturelle, les arts scéniques et la musique sont les domaines les plus développés dans la région. La priorité est d'abord donnée à ces domaines, tout en prévoyant d'ouvrir les soutiens à tous les arts par étape, en fonction du développement des moyens financiers.

L'augmentation de ces moyens financiers, durant le début de la législature 2016-2021 a



Concert de Osmosis à la Barillette en 2021.

permis d'étendre le soutien régional à tous les domaines culturels. De plus, en parallèle au développement du tissu culturel régional, la demande s'est accrue. Néanmoins, les musées ne sont soutenus que ponctuellement en fonction de leurs projets, car le soutien à leur fonctionnement n'est pas envisageable financièrement.

Cette ouverture à l'ensemble des domaines artistiques semble cohérente car on constate aujourd'hui que les frontières entre les différents domaines artistiques sont de plus en plus floues et que les productions artistiques pluridisciplinaires ne sont pas rares.

### Critères d'attribution prioritaires

La stratégie de la politique culturelle établit les critères prioritaires suivants pour permettre l'attribution de soutiens financiers :

- le projet a un caractère régional
- le projet tend vers la qualité, l'innovation, l'expérience et la prise de risque.

Ces critères sont détaillés dans les *Dispositions générales pour l'attribution de soutiens aux projets artistiques*. La stratégie ne spécifie pas d'objectifs mesurables à atteindre, il s'agit donc ici d'évaluer la pertinence des propositions.

### Caractère régional

<b>Objectifs</b>	Dans le cadre de l'attribution de soutiens, en culture comme dans les autres domaines, il est important de définir clairement le rôle de la Région de Nyon. Pour ce faire, le caractère régional d'un projet fait partie des critères d'attribution et correspond à l'impact d'un projet sur la population ou sur le rayonnement de la région. Il s'applique aux amateurs comme aux professionnels, aux infrastructures comme aux événements ou aux projets artistiques.
<b>Enjeux</b>	Il faudra considérer si les critères doivent ou peuvent varier en fonction des porteurs de projets ou de la nature du projet.

« Tout projet soutenu par la Région de Nyon, qu'il soit professionnel ou amateur, doit avoir un lien avec la région et présenter un intérêt régional. » La stratégie établit ainsi le champ d'action de la Région de Nyon dans le soutien aux activités artistiques. L'intérêt régional se distingue ainsi de l'intérêt local. Un projet d'intérêt local est soutenu uniquement par la Commune sur laquelle le projet a lieu.

Un projet d'intérêt régional se définit soit par l'impact qu'il a sur l'ensemble de la région ou par le rayonnement de ce projet vers l'extérieur. Tout projet soutenu doit néanmoins se dérouler sur le territoire régional. S'il s'agit d'un événement, il est attendu que la commune qui accueille le projet participe, dans la mesure du possible, au soutien de celui-ci (le soutien pouvant prendre plusieurs formes, logistique ou financière par exemple). La Région s'inscrit donc dans l'application du principe de subsidiarité et vient renforcer le soutien communal. Au vu du nombre de dossiers et des moyens à disposition, il est important que ce critère, qui définit le rôle que doit jouer la Région, soit bien défini.

### Qualité, innovation, expérience et prise de risque

<b>Objectifs</b>	Les critères de qualité, innovation, expérience et prise de risque, qui sont par ailleurs dans la ligne de ceux du Canton tels que décrits dans la loi cantonale pour la création artistique (LCVA), permettent à la vie culturelle régionale de se développer et de se démarquer par une offre originale, générant ainsi un rayonnement de la région sur l'Arc lémanique et au-delà. Ils consentent également le soutien à des projets pour lesquels il est plus difficile d'obtenir un financement par le biais de sponsors notamment.  Tout comme pour le caractère régional, cette définition s'applique aux amateurs/-trices comme aux professionnel(le)s, aux infrastructures comme aux événements ou aux projets artistiques.
<b>Enjeux</b>	Il faudra considérer si les critères doivent ou peuvent varier en fonction des porteurs de projets ou de la nature du projet.

«Tout projet soutenu doit répondre aux critères de qualité, d'innovation et d'expérience. Le critère de prise de risque concerne principalement les institutions culturelles. Les demandes amateurs seront évaluées sous le même angle. Une précision concernant ces dernières: seules celles accompagnées par un professionnel et faisant référence aux critères de la Loterie romande seront prises en considération.»

Les critères définis dans la politique culturelle sont ceux qui ont été appliqués jusqu'à aujourd'hui. Ils sont complémentaires et non exclusifs. Par qualité, on entend la cohérence du projet, sa conception et sa bonne gestion, tant au niveau artistique que financier (budget et plan de financement réalistes, projet de réalisation cohérent avec l'intention du projet). L'innovation se définit par l'originalité du projet. Il s'agit ici d'encourager également les projets de création. Afin d'assurer la bonne gestion et réalisation des projets, l'expérience des porteurs de projets ou des participants est également évaluée. Quant à la prise de risque, il s'agit notamment d'un critère appliqué principalement aux institu-

tions qui, en soutenant des projets de création d'artistes, prennent un risque financier.

## Axes prioritaires

Les axes prioritaires de la politique culturelle sont les suivants:

- soutien à la création artistique professionnelle
- soutien aux lieux de création, de production et d'expression artistiques
- soutien aux actions d'éveil et de participation des enfants et des jeunes.

En plus de définir ces priorités, la stratégie propose une série de mesures à appliquer pour chacun de ces axes. Il s'agit de vérifier si ces mesures ont été mises en œuvre, leur pertinence et leurs effets.

### Soutien à la création artistique professionnelle

Réalisation	Mesures énoncées dans le rapport	Résultats
✓	Mise en place d'un fonds d'aide à la création	++
✓	Soutien aux résidences de création artistique professionnelle	++
✓	Création d'un prix culturel de la Région de Nyon	++
✓	Faciliter la collaboration avec les festivals phares	+
✓	Soutien aux lieux de création (cf. p. 9)	++

<b>Objectifs</b>	Le soutien à la création artistique professionnelle a été conçu comme un point central de la politique culturelle. Il permet notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>de soutenir la prise de risque des institutions qui proposent des projets innovants</li> <li>de soutenir les artistes régionaux qui disposent de lieux pour créer et se produire</li> <li>de développer le tissu culturel régional et dynamiser l'offre pour les habitant(e)s</li> <li>de contribuer au rayonnement de la région.</li> </ul>
<b>Résultat</b>	On peut constater que le soutien à la création artistique a été largement développé. L'évolution du nombre de demandes et de soutiens démontrent l'émulation artistique dans la région et le bien-fondé de cet axe d'action.

Le soutien à la création artistique professionnelle concerne la partie du travail d'un(e) artiste qui est la plus difficile à financer: le travail de recherche, l'écriture, la composition, la mise en scène, etc. Elle permet aux artistes professionnel(le)s de la région ou de Suisse romande de créer de nouveaux projets. Ces derniers sont soutenus par le biais des soutiens ponctuels ou indirectement par les soutiens

réguliers ou les conventions (cf. détail concernant le fonds dédié aux affaires culturelles en p. 12). Le Prix artistique, remis chaque année dans une discipline différente, permet également de valoriser et soutenir le travail d'artistes professionnel(le)s afin qu'ils/elles puissent se consacrer au développement de leur travail. Il est accompagné d'une cérémonie organisée avec la Ville de Nyon durant laquelle chaque artiste lauréat(e) présente son travail au public.

### Soutien aux lieux de création, de production et d'expression artistiques

Réalisation	Mesures énoncées dans le rapport	Résultats
✓	Mise à disposition des lieux existants	-
✓	Valorisation des lieux existants et révélation de nouveaux lieux	+
✓	Soutien à la gestion des structures professionnelles	++
✓	Coordination avec les institutions du tourisme et de l'économie	+/-
✓	Animation de groupes de travail ayant pour fonction de renforcer les objectifs de la politique culturelle, d'offrir des synergies, des possibilités de réseautage et de coordination des activités entre les actrices et acteurs culturels eux-mêmes	+/-

Cet axe de la politique culturelle considère le soutien aux équipements culturels (théâtres, salles de répétition, ateliers, lieux de résidences, etc.) au travers de différents moyens mis à disposition (coordination, promotion, soutien financier au fonctionnement ou soutien financier à l'infrastructure). Son objectif est de contribuer à la mise en place de conditions favorables à la création par l'échange et la collaboration, que ce soit à travers la mise à disposition de locaux (qui permet de retenir les artistes sur le territoire) ou en favorisant les échanges, les collaborations et les mises en réseaux entre les différent(e)s acteurs/-trices.



Les Variations musicales de Tannay, qui ont lieu au château, sont soutenues par la Région de Nyon.

Les mesures proposées sont nombreuses et de natures différentes: elles visent à renforcer le rôle de la Région de Nyon dans le paysage culturel et sont reprises une à une ci-dessous.

#### Mise à disposition des lieux existants

<b>Objectifs</b>	Pour pallier le manque de lieux de production ou de répétition, cette mesure vise la mise en place d'un registre ouvert au public inventoriant l'ensemble des locaux (privés ou publics) de chaque commune, leurs règlements d'utilisation ainsi que leurs disponibilités.
<b>Résultats</b>	La réalisation d'une telle mesure s'est avérée difficile à mettre en place et le registre n'a pas vu le jour.

La mise en place du registre des locaux de répétition et de production s'est heurtée à plusieurs difficultés:

- chaque commune ou propriétaire dispose de locaux dont les règlements, conditions d'utilisation ou disponibilités varient considérablement de l'un à l'autre, c'est pourquoi une uniformisation des pratiques n'est pas réaliste dans ce cadre
- le maintien d'une liste aux pratiques non uniformes demande un travail de gestion trop important entre les communes et la Région pour qu'elle soit efficace et atteigne ses objectifs
- beaucoup de locaux disponibles à temps partiel sont occupés par d'autres activités et il n'est pas possible d'y stocker du matériel, limitant ainsi les possibilités d'utilisation pour les artistes qui cherchent des ateliers ou les groupes de musique en quête de lieux de répétition et qui ont besoin de stocker du matériel encombrant.

#### Valorisation des lieux existants et révélation de nouveaux lieux

<b>Objectifs</b>	Renforcer, améliorer ou révéler l'équipement culturel disponible sur le territoire afin de diversifier les lieux et les possibilités de s'y produire.
<b>Résultats</b>	La Région a mis en place plusieurs outils permettant aux communes ou aux structures ayant un projet suprarégional de se développer. Ils s'appliquent aux projets d'infrastructures culturelles.

Dans le cas du développement d'une infrastructure professionnelle au rayonnement suprarégional, la Région de Nyon dispose d'outils tels que le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) ou le fonds régional d'équipement touristique (FRET), qui permettent un soutien à l'infrastructure ou à l'équipement. La Région peut également accompagner les porteurs de projets pour une demande de soutien le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) du Canton de Vaud (cf. annexe 5).

## Soutien à la gestion des structures professionnelles

Résultats	Depuis 2012, les lieux de création et de production ont reçu des soutiens tant pour le fonctionnement que pour le développement de l'infrastructure. L'activité culturelle s'est développée, l'offre artistique est plus étoffée et le public plus nombreux. Des collaborations régulières ont lieu entre les différentes infrastructures.
-----------	--

Cette mesure prévoit un soutien financier aux institutions et aux manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale. Elle prévoit également un soutien aux institutions théâtrales afin de favoriser leur professionnalisation, notamment en termes de gestion, de programmation et de communication, avec pour objectif la pérennisation de leur activité, le développement des publics, la participation à des réseaux professionnels, la possibilité d'accueillir des artistes en création, la complémentarité des activités entre les institutions et une mutualisation des ressources.

Le soutien aux lieux de création, diffusion et représentation a été développé au travers des soutiens réguliers et des conventions (cf. pp. 14-15) en fonction de leur adéquation avec les critères d'octroi de la politique culturelle.

## Coordination avec les institutions du tourisme et de l'économie

Objectifs	Participer à une meilleure diffusion de l'offre culturelle dans le district.
Résultats	Une collaboration a été mise en place avec Nyon Région Tourisme pour l'élaboration commune d'un agenda culturel ainsi qu'un soutien à NRTV (cf. p. 16). L'office du tourisme a également été invité à participer à plusieurs groupes de travail.
Enjeux	Pour la suite, il faudra réfléchir si la Région peut avoir un rôle à jouer, seule ou en collaboration avec d'autres institutions, dans la diffusion de l'offre culturelle.

## Animation de groupes de travail

Objectifs	Travailler en étroite collaboration avec le milieu culturel, afin de répondre le mieux possible aux besoins du terrain.
Résultats	Plusieurs groupes de travail ou de consultation ont été formés depuis la mise en place de la politique culturelle, que ce soit pour construire la politique culturelle, pour analyser les demandes de soutien (groupe de consultation) ou pour le suivi de projets (groupes de travail). Ce travail de collaboration s'est montré fructueux.
Enjeux	Il est essentiel de continuer à intégrer de tels groupes lors d'élaboration de stratégies ou de projets futurs. Il faut également réfléchir au rôle que la Région peut jouer dans la mise en réseau des différent(e)s acteurs/-trices culturel(le)s et quels en seraient les bénéfices.

Comme il a été mentionné plus haut, des groupes de travail et des ateliers ont égale-

ment été constitués en amont de la rédaction de la politique et stratégie culturelle.

Lors de l'établissement de la stratégie, il a été proposé de mettre en place les groupes suivants :

- Un **groupe de consultation pour étudier les dossiers de demande d'un soutien ponctuel** (réunissant les communes disposant d'un service de la culture, les directions des théâtres et des représentants de la profession) afin de mettre en place une coordination régionale de partage d'informations et une répartition des soutiens dans une région où l'offre et la demande sont particulièrement diffuses. Ce groupe a très vite été formé et nommé « groupe de consultation ». Se réunissant 3 à 4 fois par année pour traiter des demandes de soutiens ponctuels, il servait de lieu d'échange et de discussion et permettait aux membres du groupe de découvrir les acteurs/-trices culturel(le)s de la région. Avec le développement de la politique culturelle, les propositions sont devenues plus nombreuses et les collaborations entre les artistes et les institutions de la région se sont renforcées. Ainsi, à la suite d'un postulat déposé au Conseil intercommunal en décembre 2018 et pour éviter tout conflit d'intérêt, les représentants des structures régionales subventionnées de manière régulière (Casino Théâtre de Rolle, far°, la Parenthèse, Visions du Réel, Usine à Gaz) ne font plus partie du groupe de consultation. Le groupe de consultation est aujourd'hui composé de spécialistes du milieu et des chef(fe)s de service.
- Un **groupe réunissant les directions des théâtres et festivals de la région** afin d'affirmer la gestion professionnelle des théâtres, de renforcer les collaborations et la mise en réseau au niveau régional et au-delà : si ce groupe a été réuni lors d'ateliers en amont de la rédaction de la politique culturelle, il n'a pas été formé par la suite, puisque les personnes concernées faisaient déjà partie du groupe de consultation, qui leur servait de lieu d'échange. Aujourd'hui il n'existe plus de tel forum avec les festivals et théâtres au niveau régional.
- Des **groupes de travail formés selon les besoins**, afin de dialoguer autour de projets ponctuels : plusieurs groupes ont ainsi été constitués depuis le début de la mise en place de la politique culturelle concernant différents projets. Ils permettent, d'une part, d'affiner des projets en fonction des besoins sur le terrain et, d'autre part, de bénéficier d'une certaine expertise.



La pièce « Le Loup du Bois de Chênes » a été soutenue par la Région de Nyon. Son autrice et metteuse en scène, Julie Annen, a également reçu le Prix artistique 2021 de la Région de Nyon.

### Soutien aux actions d'éveil et de participation artistique des enfants et des jeunes

Réalisation	Mesures énoncées dans le rapport	Résultats
✓	Soutien par la valorisation des lieux de répétition	+/-
<b>Objectifs</b>	Valorisation des lieux de répétition.	
<b>Résultats</b>	Comme mentionné plus haut, la démarche pour la réalisation du registre des locaux n'a pas abouti (cf. p. 9). La Région a également travaillé à l'étude d'un soutien à la formation. Par ailleurs, on constate que les questions de médiation et de participation culturelle sont peu abordées dans la politique culturelle, bien qu'elles constituent un critère pour l'obtention de soutiens réguliers et dans le cadre des conventions.	
<b>Enjeux</b>	Pour la suite, il est nécessaire de réfléchir si les actions d'éveil et de participation culturelle (dont la formation) doivent faire partie de la prochaine politique culturelle et sous quelle forme.	

Cet axe n'est que peu développé dans la politique culturelle. Il mentionne que la Région est partie prenante pour soutenir les initiatives privées qui offrent aux enfants et aux jeunes un enseignement de qualité professionnelle. Toutefois, dans les mesures proposées pour y parvenir, il n'est fait mention

que du registre des locaux évoqué au point précédent et qui n'a pas pu être réalisé.

La Région a également travaillé sur la possibilité d'offrir un soutien aux lieux de formation artistique, à l'instar du soutien aux écoles de musique qui avait été mis en place entre 2005 et 2012. Cependant, force a été de constater que ces lieux de formation artistique prennent des formes différentes et les critères à considérer sont variés : les domaines artistiques enseignés, le nombre d'élèves, la qualité de l'enseignement, les conditions de travail et d'écolage ainsi que le critère de régionalité. Quant aux soutiens reçus de la part des communes, il varie également : soutien à l'écolage, mise à disposition des locaux, subvention à la location, subvention au fonctionnement. L'élaboration de modalités de soutien, de pondération et de règlement qui puissent s'appliquer au plus grand nombre sans interférer avec les pratiques de chaque commune demande alors un travail considérable et des moyens financiers et de contrôle qui ne sont pas envisageables pour l'instant.

# Moyens alloués à la politique culturelle

Si la première partie de ce document est consacrée à vérifier la mise en place de la stratégie culturelle et son adéquation avec la réalité du terrain, il s'agit ici de dresser le bilan des moyens qui ont été mis à disposition depuis 2012. Avec cette vision d'ensemble, nous pourrions alors tirer des conclusions sur la stratégie passée et définir les enjeux pour celle à venir.

Les modes d'accompagnement d'une politique publique sont multiples et répondent à différents types de besoins. Lors des entretiens réalisés dans le cadre de l'élaboration de la politique culturelle, différents types de besoins ont été mis en évidence. Les moyens qui ont été développés pour y répondre sont les suivants :

- Ressources financières
- Communication/valorisation
- Coordination, soutien administratif (ressources humaines)
- Equipement/infrastructure

## Ressources financières

**Depuis 2013, le montant attribué à la culture a augmenté, notamment grâce à l'apport du FRET. Si la part budgétaire a quant à elle augmenté jusqu'en 2018, elle est redescendue ensuite à un niveau inférieur à ce-**

**lui de 2013. Parallèlement, l'offre culturelle s'est largement étoffée. Il est nécessaire de réfléchir à comment maintenir cet élan dans les années à venir, de se positionner sur les critères d'attribution et les montants octroyés, notamment pour les soutiens ponctuels et réguliers.**

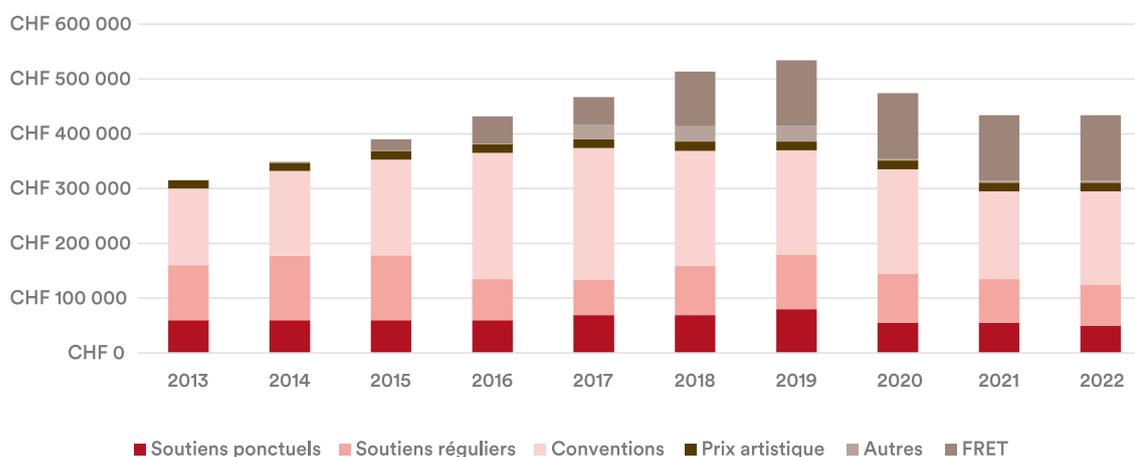
**Quant aux conventions, il est difficile d'envisager une augmentation régulière à chaque renouvellement, mais il est peut-être envisageable de mettre en place d'autres types d'actions.**

## Evolution du budget des affaires culturelles

Depuis la mise en place de la politique culturelle, le budget consacré aux affaires culturelles est réparti majoritairement entre les soutiens ponctuels, les soutiens réguliers et les conventions. Si l'enveloppe générale des affaires culturelles a augmenté, pour atteindre un plafond durant la législature 2016-2021, les montants dédiés aux soutiens ponctuels et réguliers n'ont pas réussi à se développer de manière pérenne et ce, malgré l'augmentation des demandes (cf. graphique 1).

En revanche, le montant dédié aux institutions au bénéfice de conventions a pu se développer grâce à l'apport du fonds régio-

Graphique 1. Budget attribué à la culture





Le far° est également soutenu via le FRET de la Région de Nyon, car il a une incidence positive sur le tourisme dans le district. Ici, le projet « ... en jumelle » de Laurent Pichaud.

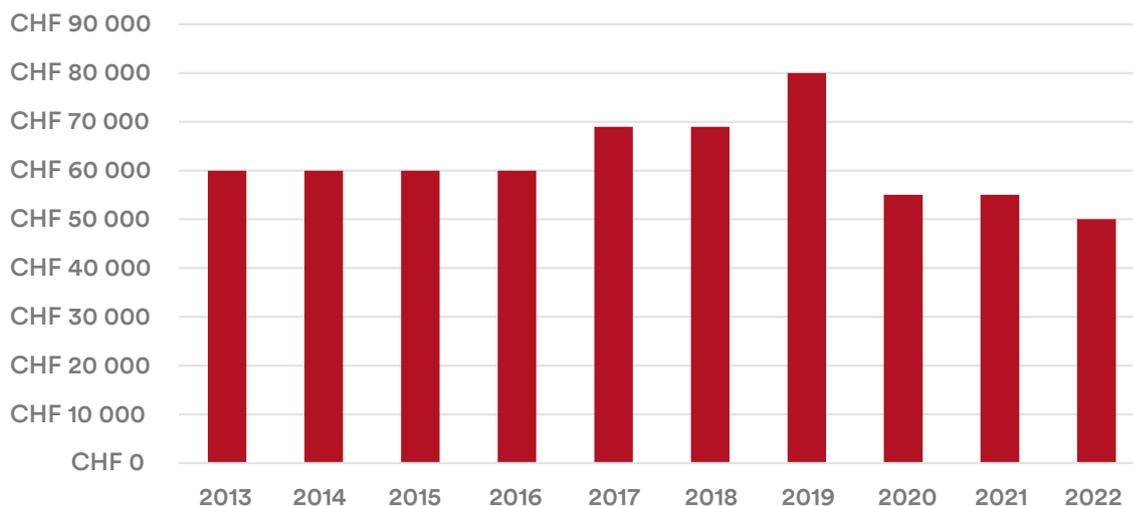
nal d'équipement touristique (FRET) dans le soutien aux institutions culturelles comme l'Usine à Gaz, le Casino Théâtre de Rolle et le far°. En effet, l'étude sur les retombées économiques de la culture réalisée en 2017 a démontré l'incidence touristique de ces quatre

institutions, de manière directe ou en termes de retombées médiatiques motivant ainsi un soutien financier provenant du FRET. On constate que le montant provenant du budget ordinaire dédié aux affaires culturelles en 2021 est similaire à celui de 2013 (ces montants correspondent à la répartition effective des soutiens et à une uniformisation des pratiques sur l'ensemble de la période, la répartition pouvant différer de la formalisation budgétaire).

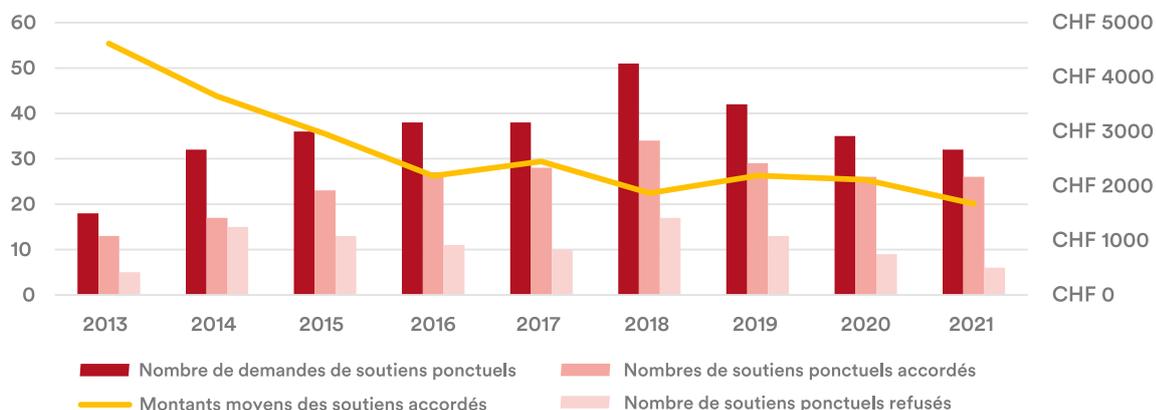
### Soutiens ponctuels

**Les soutiens ponctuels sont attribués 3 à 4 fois par an à des artistes ou associations pour la réalisation d'un projet. Ce type de soutien contribue au développement du tissu culturel régional ainsi qu'à son renouvellement. Les demandes sont soumises à un groupe de consultation constitué d'expert(e)s. Leurs recommandations sont ensuite**

Graphique 2. Budget dédié aux soutiens ponctuels



Graphique 3. Évolution des demandes de soutiens ponctuels



**validées par le Comité de direction. La nouvelle stratégie devra définir les axes prioritaires et les critères d'attribution en prenant compte les moyens disponibles et l'augmentation de la demande.**

#### Evolution du budget des soutiens ponctuels

Constatant l'évolution du nombre de dossiers déposés (cf. graphique 3), une augmentation de budget dédié aux soutiens ponctuels (cf. graphique 2) a pu être validée une première fois en 2017. A la suite d'une hausse des demandes en 2018, une augmentation a été approuvée en 2019 afin de pouvoir réserver un montant pour les projets de sociétés locales (chœurs, orchestres, troupes théâtrales). Cependant, dès 2020, le budget dédié aux soutiens ponctuels baisse et se retrouve en 2022 plus bas qu'en 2013.

#### Evolution des demandes

On constate que le nombre de soutiens octroyés augmentent dans des proportions

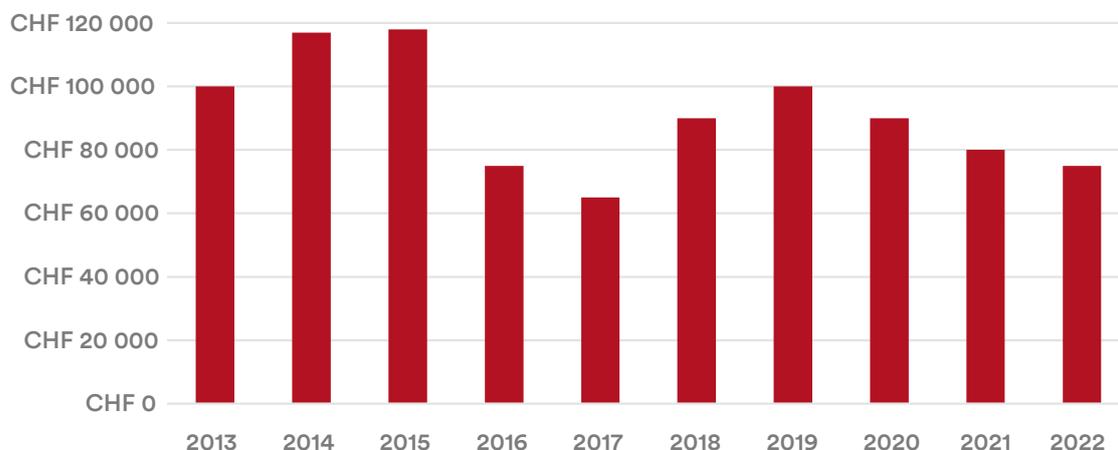
identiques à celui des dossiers déposés, amenant à une baisse du montant moyen accordé (cf. graphique 3). Entre 2016 et 2019 on constate une moyenne de 40 dossiers déposés chaque année et 75% de demandes soutenues. Une baisse est observée en 2020 (37 dossiers) et 2021 (34 dossiers), probablement due aux circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire.

#### Soutiens réguliers

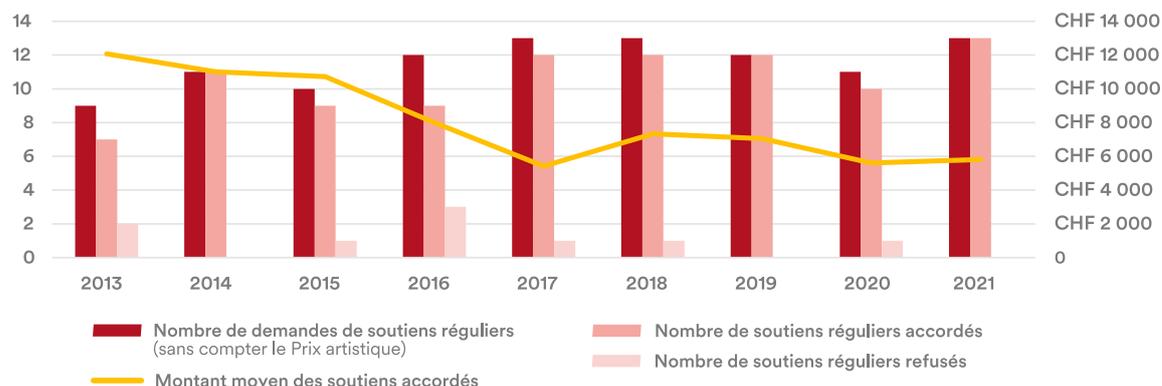
**Les soutiens réguliers concernent des associations à l'activité régulière, bénévoles ou professionnelles, gérées par des équipes expérimentées. Ils sont reconduits chaque année, bien que les montants octroyés puissent varier en fonction du budget à disposition.**

**Le montant alloué aux soutiens réguliers est en diminution, il est donc difficile d'intégrer de nouvelles actrices et nouveaux acteurs sans diminuer chaque soutien. Afin de pouvoir**

Graphique 4. Budget dédié aux soutiens réguliers



Graphique 5. Évolution des demandes de soutiens réguliers



## **intégrer de nouveaux projets, il faut repenser l'ensemble des soutiens déjà attribués et revoir les critères d'octroi et la répartition financière.**

Ainsi, le budget alloué aux soutiens réguliers en 2022 est proche de celui de 2016 (cf. graphique 4), alors que le nombre de soutiens octroyés a augmenté depuis (cf. graphique 5). Nous avons donc dû procéder à une baisse générale des soutiens. Si on constate une baisse du nombre de soutiens réguliers attribués en 2020, c'est parce que de nombreuses manifestations ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

### **Conventions**

**Les conventions de soutien permettent aux institutions culturelles signataires de disposer d'une vision à long terme sur leurs activités et une partie de leurs ressources financières. Elles définissent des objectifs et des indicateurs qui serviront à l'évaluation de la gestion des infrastructures.**

**Avec la diminution des ressources financières de la Région, certains montants des conventions ont dû être exceptionnellement revus à la baisse pour les années 2021-2022 (cf. annexe 3).**

Les institutions culturelles à la gestion professionnelle répondent notamment aux recommandations en vigueur concernant la rémunération des artistes, que ce soit dans le cadre de résidences, de coproductions ou de simples représentations. Il est attendu que les artistes qui s'y produisent bénéficient ainsi d'un accompagnement professionnel, de soutien à la diffusion et de conditions de travail adéquates.



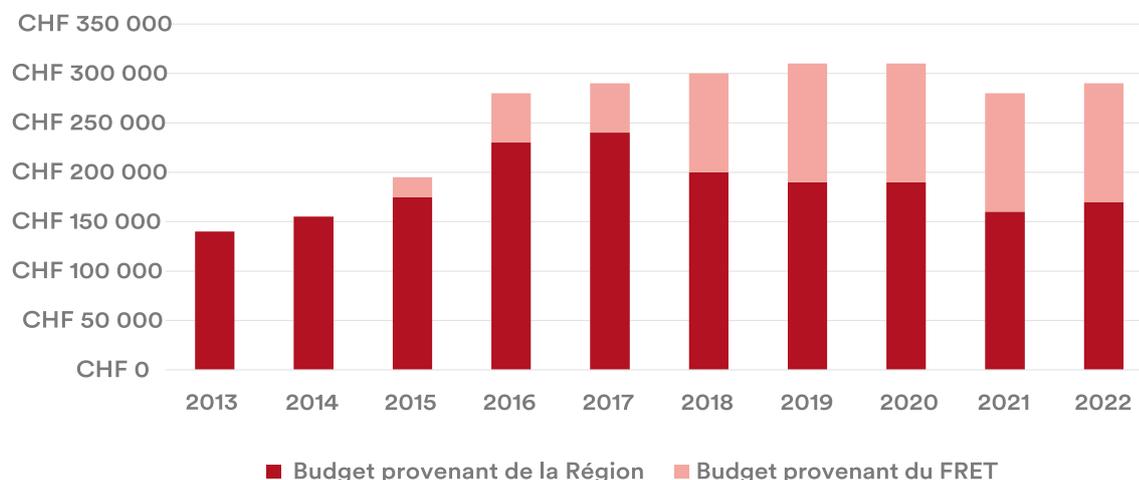
Visions du Réel bénéficie d'une convention avec notamment la Région de Nyon.

Comme il a été mentionné plus tôt, si l'augmentation des montants consacrés aux institutions conventionnées est due à l'apport du FRET, le montant provenant du budget ordinaire (libellé « Région » dans le graphique 6) est presque équivalent au budget de 2015. L'apport financier du FRET a été validé à la suite de l'étude sur les retombées économiques réalisées en 2017, qui a mesuré le rôle des institutions culturelles dans le tissu économique régional ainsi que leur portée suprarégionale.

Les conventions ont été établies selon la chronologie suivante :

- En 2011, le far° (rejointe par le Canton de Vaud en 2019)
- En 2013, l'Usine à Gaz (rejointe par le Canton en 2021)
- En 2014, le Casino Théâtre de Rolle (rejointe par le Canton en 2018)
- En 2016, Visions du Réel. C'est la Région qui rejoint la Ville et le Canton au moment du renouvellement de la convention. Par

Graphique 6. Budget dédié aux conventions



ailleurs, le festival est au bénéfice d'une autre convention avec la Confédération.

### Prix artistique et autres

Chaque année depuis 2013, la Région de Nyon remet le Prix artistique, d'une valeur de CHF 10'000 à un(e) artiste ou une association en alternant les domaines artistiques (arts visuels et plastiques, musique, arts scéniques). L'organisation des jurys et de la cérémonie se fait conjointement avec la Ville de Nyon. Le budget dédié au prix et à la cérémonie n'a pas évolué.

La Région remet également régulièrement le Mérite artistique à une personnalité pour honorer son parcours ou sa contribution au développement culturel et artistique de la région. Il s'agit là d'un titre honorifique.

## Valorisation de l'offre culturelle et mesures de communication

**Plusieurs mesures de valorisation ont été réalisées pour répondre à la demande des milieux culturels.**

**Des réflexions visant à mettre en exergue la richesse de l'offre culturelle régionale et les infrastructures pourraient être développées durant la législature 2021-2026, pour rendre la population attentive à l'ensemble des possibilités et faciliter le transfert des publics.**

### Agenda culturel

La création d'un agenda distribué à la population est une mesure qui avait été plébiscitée lors des entretiens menés en amont de l'établissement de la politique culturelle.

Afin de mieux faire connaître les activités culturelles de la région à ses habitant(e)s,

le Conseil intercommunal valide le pré-avis 33-2013 qui prévoit un montant de CHF 95'000 destiné à l'édition d'un agenda culturel imprimé quatre fois par année pour une durée de deux ans et distribué en tout ménage dans les communes.

Après deux années, le constat est mitigé :

- Un support papier nécessite un délai d'édition important, qui ne permet pas une assez grande réactivité. Contrairement aux saisons théâtrales, préparées des mois à l'avance, les événements ne sont pas tous finalisés ou n'ont pas encore communiqué leur programmation au moment de la rédaction et ne sont donc pas publiés dans l'agenda.
- L'impression et l'envoi de l'agenda sont coûteux et peu écologiques.
- L'impact auprès des habitant(e)s est faible : l'agenda n'est pas clairement identifié parmi tout le matériel publicitaire reçu par voie postale.
- Il est difficile de trouver des partenaires financiers.

De plus, au moment de réfléchir à un renouvellement de cette mesure, le journal *La Côte* lance son propre agenda culturel en ligne ([sortir.lacote.ch](http://sortir.lacote.ch)). L'agenda papier de la Région est alors arrêté définitivement.

### Soutien à NRTV

L'émission culturelle de NRTV a été soutenue entre 2017 et 2019 par la Région de Nyon, via le budget « Culture ». Cela a contribué à produire un format audiovisuel se penchant sur l'agenda et l'actualité culturelle.

### Prix artistique

La cérémonie de remise des prix artistiques, organisée conjointement avec la Ville de Nyon, offre l'opportunité aux artistes lauréat(e)s de présenter leur travail au public présent. Elle se déroule alternativement à Nyon et dans d'autres lieux de la région. La remise du mérite artistique à une personnalité de la région est également une mesure de valorisation.

### Offres combinées

Dans le cadre de ses actions de communication pour la promotion de la mobilité, la Région de Nyon a mis en place les « avantages loisirs » (d'abord sous forme de carnet papier, puis via des offres numériques sur [regiondenyon.ch](http://regiondenyon.ch)), qui permettent aux habitant(e)s des communes membres de bénéficier de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et



Affiche de la campagne de communication institutionnelle d'automne 2019, dans laquelle la Région a mis en avant son action de soutien à la culture.

de loisirs, si ces personnes s'y rendent sans voiture. Ces offres permettent aux institutions culturelles de gagner de la visibilité.

### Vitrine artistique

À la suite de l'emménagement de la Région dans ses actuels locaux, une partie de sa vitrine a servi à la valorisation de thématiques régionales à travers différentes interventions d'artistes de la région entre 2017 et 2019, signées Delphine Schacher, Mario del Curto (établi hors-région mais ancien partenaire), Peter Schreuder, Stéphanie Pfister, Naomi Gallay, Noé Cauderay et Chloé Démétriades.

### Campagne institutionnelle

Enfin, en 2019, la campagne de communication institutionnelle de la Région de Nyon a permis la valorisation du tissu culturel régional. Elle a été déclinée en affichage rue au format F12 dans onze villes et villages membres de la Région de Nyon, en annonces presse (dans *La Côte*, *La Côte Hebdo* et *24 heures*) et en publications sur les réseaux sociaux. Tous supports confondus, la campagne a enregistré près de 1,5 million de vues.

## Ressources humaines et administratives (conseil, coordination)

Par sa mission, la Région accompagne la construction de projets, offre des conseils aux porteurs de projets ou aux artistes qui ne disposent pas d'un service culturel au sein de leur commune. C'est donc un interlocuteur pour l'ensemble des institutions culturelles, des artistes ainsi que des communes. Elle peut également venir en soutien lors de problématiques régionales, servir d'intermédiaire ou assumer un rôle de coordination.

Ainsi, dans le cadre d'un préavis régional pour le développement du tourisme culturel, la Région a pu lancer une étude afin d'établir l'état des lieux du patrimoine des Lumières qui a permis d'inventorier les objets mobiliers et immobiliers liés à cette époque se trouvant dans le district et de démontrer le potentiel de développement, notamment touristique, autour de cette thématique.

Le rapport sur les retombées économiques de la culture en 2017 a quant à lui permis de démontrer dans quelle mesure les structures et événements culturels de la région contribuent au tissu économique. Il a ainsi servi de base à la



La Région de Nyon a soutenu la création de la pièce «Roméo : les Lettres», qui a été jouée au Casino Théâtre de Rolle.

validation de la participation du FRET au soutien des institutions culturelles subventionnées.

Dans le cadre des travaux d'extension de l'Usine à Gaz (préavis 39-2019-DISREN), la Région de Nyon a participé régulièrement au comité de pilotage et au groupe d'utilisateurs pour suivre l'avancée du chantier.

## Equipements et infrastructures

En dehors des soutiens financiers apportés par le budget des affaires culturelles, la Région de Nyon peut également apporter son soutien aux projets d'équipement ou d'infrastructures (cf. annexe 5).

Par le biais du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), les projets infrastructurels peuvent bénéficier de soutiens financiers par voie de préavis spécifiques soumis au Conseil intercommunal. Par exemple, le projet d'extension de l'Usine à Gaz a été soutenu par ce biais en 2019.

La Région de Nyon peut également apporter son soutien à l'équipement via son fonds régional d'équipement touristique (FRET), lorsque les conditions sont remplies : ce fut le cas du festival Visions du Réel, qui a reçu un soutien pour la réalisation en 2019 de la structure d'accueil de la manifestation.

La Région a aussi accompagné notamment le far° lors d'une demande de soutien au titre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) pour les travaux de rénovation du local des Marchandises, lors de l'installation du far° dans ces locaux.

# Conclusion

## Constats

Avant de procéder à l'évaluation des objectifs, nous résumons ici les quelques observations tirées précédemment concernant les actions réalisées ou non par la Région de Nyon, en ajoutant quelques constats généraux sur l'action des partenaires (institutions culturelles, villes, Canton) qui participent au développement culturel dans la région, ainsi que des remarques sur le développement de la vie culturelle régionale.

### Ce qui a été mis en place

- Un budget dédié à des soutiens ponctuels, réguliers, des conventions et à un prix artistique qui permettent le soutien aux artistes et aux lieux de création
- La mise en place de différents types de soutiens aux équipements et infrastructures
- Le soutien ponctuel aux projets muséaux
- Une cérémonie pour la remise des prix artistiques conjointe avec la Ville de Nyon
- Diverses actions de valorisation (agenda culturel, vitrine artistique, soutien à NRTV, offres combinées)
- L'étude sur les retombées économiques de la culture
- L'étude sur le patrimoine des Lumières.

### Ce qu'il n'a pas été possible de faire

- Le soutien à la recherche et mise à disposition d'ateliers ou locaux de répétition
- Le soutien régulier aux musées
- Le soutien aux structures de formation
- Le soutien à l'ensemble des sociétés locales
- Le maintien de l'évolution budgétaire.

### Autres constats

- Il existe une vraie collaboration de la part des institutions culturelles et une volonté de s'intégrer dans une offre régionale
- La participation financière du Canton de Vaud auprès des institutions culturelles soutenues par la Région a augmenté
- La participation financière de la Ville de

Nyon aux institutions culturelles soutenues par la Région a augmenté de manière plus importante que celle de la Région

- La Ville de Gland a développé une offre culturelle importante, notamment au sein du Théâtre de Grand-Champ. Elle collabore également avec plusieurs institutions culturelles régionales.

### Effets

- Les possibilités de résidences artistiques sont plus nombreuses.
- Les projets de coproductions sont plus nombreux
- Les collaborations entre les institutions culturelles existent
- Par l'augmentation du nombre de dossiers déposés et des octrois, on peut constater un développement de l'activité culturelle qui n'est pas seulement lié à l'ouverture des soutiens à l'ensemble des domaines artistiques. On peut ainsi remarquer : l'augmentation du nombre d'événements, l'augmentation du nombre de lieux, l'augmentation du nombre de projets de création, l'augmentation du public. L'offre est donc plus étoffée et ouverte à différents publics.

## Évaluation des objectifs de la politique culturelle

### 1. La Région s'est positionnée comme acteur important du soutien artistique régional, elle encourage la vie artistique

#### Résultats

La Région octroie chaque année entre 35 et 45 soutiens ponctuels, 1 prix artistique, entre 10 et 13 soutiens réguliers, en plus des 4 conventions quadriennales. En 2022 le budget consacré à l'ensemble des soutiens est de CHF 434'000, dont CHF 120'000 provenant du FRET. On peut considérer qu'elle encourage la vie artistique et qu'elle est un acteur du soutien artistique régional.



La performance « Noircir » de Maité Chénier a eu lieu en 2021 à l'espace Eeeeh! avec le soutien de la Région de Nyon.

### Enjeux

Afin de rester un acteur important du soutien artistique régional, la Région doit pouvoir maintenir un budget adéquat.

## 2. La vie artistique régionale est renforcée de manière pérenne et visible

### Résultats

Selon les informations fournies par les institutions au bénéfice de soutiens réguliers ou de conventions, on constate que l'offre artistique s'est densifiée et avec elle le nombre de spectateurs. D'une part, les institutions en place ont pu développer leurs activités et augmenter leur offre. De l'autre, de nouveaux lieux et événements ont vu le jour depuis la mise en place de la politique culturelle. En parallèle, la participation financière du Canton a augmenté.

On peut ainsi considérer que la vie artistique est largement renforcée. Quant à la pérennité des institutions et de l'offre en général, bien que les soutiens réguliers ou les conventions offrent une forme de sécurité financière, elle reste précaire et dépendante des sponsors et des budgets publics. Il est cependant plus compliqué de mesurer et de comparer la visibilité de la vie artistique auprès des habitant(e)s sur cette période.

### Enjeux

Le maintien des soutiens financiers est un élément important pour pérenniser les activités artistiques. Il est également intéressant de réfléchir à l'amélioration de la visibilité des activités artistiques.

## 3. Le district de Nyon a un rayonnement artistique affirmé dans l'Arc lémanique, on parle d'un phare artistique

### Résultats

Le rayonnement artistique du district en lui-même est difficilement mesurable, puisqu'il n'existe pas d'identité régionale liée à la culture. Par contre, il existe un ensemble d'acteurs/-trices indépendant(e)s qui sont soutenu(e)s par la Région de Nyon et qui ont leur propre rayonnement. Ainsi, l'appartenance de plusieurs lieux à des réseaux professionnels romands, les collaborations ou coproductions avec d'autres lieux ou événements du canton ou de Suisse romande confirment bien un rayonnement au-delà du district. Les institutions culturelles régionales bénéficient également d'une visibilité à travers la presse, parfois internationale, comme en témoignent les revues de presse des quatre institutions culturelles conventionnées. Cette visibilité profite à la région et aux artistes.

Par ailleurs, la participation financière du Canton de Vaud en soutien à de nombreuses institutions culturelles de la région démontre leur intérêt suprarégional ainsi que leur rayonnement.

## 4. Les habitant(e)s de la région remarquent clairement un plus dans l'offre artistique par rapport à aujourd'hui

### Résultats

L'appréciation des habitant(e)s n'est pas mesurable dans ce cadre et nous ne disposons pas d'un monitoring strict avant la mise en place de la politique culturelle pour pouvoir évaluer un changement. Cependant, comme mentionné plus haut, selon les informations fournies par les structures au bénéfice de soutiens réguliers ou de conventions, on peut constater une augmentation de l'offre ainsi que l'augmentation de la fréquentation.

# Enjeux et perspectives

Le bilan d'une politique publique est une excellente opportunité pour valoriser ce qui a été entrepris et les résultats obtenus, mais également pour entamer une réflexion sur ce qui n'a pas fonctionné ou pas entièrement, comprendre ce qu'il faut mettre de côté, ce qu'il faut reconsidérer différemment et ce qui a été oublié.

La politique culturelle régionale établie en 2012 s'est basée sur la réalité du terrain, avec pour objectif de développer une vie culturelle riche et variée. Depuis lors, la Région de Nyon a appliqué cette politique, déployé les moyens nécessaires à ce développement et les résultats que l'on peut observer sont réjouissants.

Dans cette première phase de la politique culturelle, l'axe du soutien à la création artistique professionnelle a été développé comme un point central afin de privilégier la prise de risque et l'innovation, ainsi que développer une vie culturelle riche et dynamique. La vie artistique s'est vue effectivement renforcée, même si, comme nous avons pu le voir lors ces deux dernières années, l'activité culturelle reste toujours fragile et les efforts doivent être continus pour la maintenir.

Dans une prochaine phase, les enjeux se situeront autour du développement de la politique culturelle pour qu'elle atteigne plus profondément la population, les différents publics et les différents territoires. Le développement des activités pour toucher le public régional devra se poursuivre dans les murs des institutions culturelles mais également sur l'ensemble de la

région. La présence de professionnel(le)s sur le territoire est indispensable à cette deuxième phase, raison pour laquelle le soutien aux acteurs/-trices culturel(le)s doit être maintenu.

Il sera question de comprendre les besoins et les possibilités et développer de nouveaux objectifs, par exemple au travers de processus de consultation. Les moyens financiers à disposition ne pourront pas évoluer de manière exponentielle : il faudra donc entamer une réflexion quant à la répartition des soutiens, établir de nouvelles priorités ou de nouveaux types de soutiens ou d'actions. Il s'agit pour la Région de Nyon de créer du lien, de favoriser la création de lieux de partage et de collaborations entre les différent(e)s acteurs/-trices du territoire pour créer une émulation artistique qui puisse trouver un écho auprès du public et éventuellement se diffuser dans les communes. Des actions de médiation, des représentations hors-les-murs ou scolaires pourraient être envisagées comme des moyens de rendre visible l'action de la Région de Nyon et de parler de culture dans un territoire plus large.

Les sociétés locales ou les groupes amateurs forment également un tissu important de la vie culturelle régionale. La qualité de leur travail pourrait être mieux reconnu. Il sera important d'évaluer si un soutien plus appuyé est envisageable et sous quelle forme.

Enfin, la visibilité des processus de décision et des actions sera un enjeu important pour inspirer la confiance des communes.

La politique culturelle, telle que mise en place en 2012, a permis de participer activement au développement du tissu culturel régional et a obtenu d'excellents résultats. L'expérience permet aujourd'hui de mieux connaître la réalité du terrain et de mieux mesurer les ressources à disposition. C'est à partir de cette expérience que pourra se construire le deuxième volet de la politique culturelle régionale.



Pongo aux Hivernales 2022, à l'Usine à Gaz, avec le soutien de la Région de Nyon.

# Annexes

## Annexe 1. Soutiens ponctuels

### Compagnies, artistes, associations et événements soutenus entre 2013 et 2021

- Alexander Larson
- Alice Roosevelt
- Alva Film Production
- Ariana de los Cobos
- Arnica
- Arte Libera
- Askip Edition
- Association Case Départ
- Association Cause
- Association Coppéra pour tous
- Association Culture jazz
- Association des Amis de Bernard Garo
- Association des Amis des musées de Nyon
- Association DSTRIC
- Association Heimathome
- Association la Mêlée
- Association la Pépinière
- Association Le Tandem
- Association Musique en scène
- Association Niedermeyer
- Association Osmosis
- Association Pleine Lune
- Association Rire avec Hergé
- Association Spoken
- Association Tokyo Moon
- Authentic Boys
- Biennale internationale de la céramique
- Bonsoir la Compagnie
- Cargo indigo
- Caroga Lake Festival
- Cécile N'Duhirahe
- Centre de percussions de la Côte
- Ceramica Stiftung
- Cercle des Amis du Château de Coppet
- Charles Nouveau
- Château en scène
- Chloé Démétriadès
- Chœur Cantabile
- Chœur de l'Usine à Gaz
- Chœur Mixte de Gland le Chêne
- Civic City
- Collectif Berzek
- Collectif de la Dernière Tangente
- Collectif Hapax 21
- Compagnie ad-apte
- Compagnie Arcanes
- Compagnie Bilbao Théâtre
- Compagnie Cafuné
- Compagnie Freckles
- Compagnie Hors-Sol
- Compagnie Inka
- Compagnie Intox
- Compagnie Katapult
- Compagnie la Courte-Paille
- Compagnie Lightmotiv
- Compagnie Mezza-Luna
- Compagnie Nicole Seiler
- Compagnie Nonante-Trois
- Compagnie Patiperros
- Compagnie Patte Blanche
- Compagnie Pied de Biche
- Compagnie Pieds Perchés
- Compagnie Racine
- Compagnie Rupille 7
- Conjonctive
- Conservatoire de l'Ouest Vaudois
- Culturadio
- Ecole de musique de Rolle et environs
- Ecole de musique et fanfare municipale de Nyon
- Editions de l'Aire
- Editions Ripopée
- Editions Slatkine
- Eeeeh!
- Ensemble Choral de la Côte
- Ensemble les Souspirs
- Ensemble Vocal Amaryllis
- Ensemble Vocal et instrumental de Rolle
- Festival Autour de Mme de Staël
- Festival de la Harpe
- Festival Rive Jazzy
- Fête de la musique
- Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA)
- Framevox
- Gabriela Christen
- Golden Festival
- Groupe Choral Alouette
- In a Hurry Record
- Jazz au Peuple

- Journée des arts
- Julien Mégroz
- Kind & Kinky Zoo
- L'Atelier, association de cinéma
- L'Elastique citrique
- La Côte Flûte festival
- La Petite Lanterne
- Le Carlaton Théâtre de Duillier
- Le Grand Soir
- Le Livre sur les quais
- Les Amis de Mademoiselle F.
- Les Nouveaux Commanditaires
- Les Top Modestes
- Loren Kagny
- Manon Schwerzmann
- Maria de la Paz créations
- Midi, Théâtre!
- Nadir Mokdad
- Nina Haab
- Papageno.Corp
- ParticiMedia
- Perle Festival
- Picture My Music
- Pro Novioduno
- Rob van Leijsen
- Rock à Nyon
- Ruya Connection
- Salvo Palermo
- Sara Wilkins
- Soils
- Steeve Fleury
- Stephan Rytz
- Swinging Bikinis
- The Big Bang Company
- Théâtre amateur Prangins
- Théâtre l'Articule
- Troupe de Serreaux-Dessus
- Valentine Bossert
- Virginie Portier
- Voice of Ruin
- Wake Up! Films
- Widdershin

## Annexe 2. Soutiens réguliers

### Institutions soutenues en 2021

#### Musiques actuelles

- Jval Openair, Begnins
- Poprock festival, Gilly (finalement annulé)
- La Parenthèse, Nyon
- Les Hivernales, Nyon
- Fondation pour la chanson et les musiques actuelles, Nyon
- Jazz au Peuple, Nyon

#### Arts de la scène, classique, littérature

- Variations musicales de Tannay
- La Côte Flûte festival, Gland et alentours
- Association Pleine Lune, Nyon et alentours
- Théâtre de Grand-Champ, Gland

#### Arts visuels

- Bourse pour la résidence CVC (conférence des villes en matière culturelle)
- Editions Ripopée, Nyon
- Eeeeh!, Nyon
- Galerie Focale, Nyon

### Institutions ayant été soutenues par le passé

#### Musiques actuelles

- Nyon's on Fire, Nyon

#### Arts de la scène, classique, littérature

- Le Funambule, Nyon
- IMMA, Coppet
- Festival Autour de Mme de Staël, Coppet
- Fondation Othenin d'Haussonville, Coppet

#### Arts visuels

- Visions du Réel, Nyon et alentours (avant d'établir la convention)
- Biennale de céramique, Saint-Cergue

## Annexe 3. Conventions

### Far°

#### Convention 2011-2014

CHF	2011	2012	2013	2014
Budget	15'000	15'000	50'000	50'000
FRET	-	-	-	-

Avec la mise en place de la politique culturelle, les montants en 2013 et 2014 ont été augmentés par rapport à la convention initiale.

#### Convention 2015-2018

CHF	2015	2016	2017	2018
Budget	50'000	70'000	70'000	70'000
FRET	20'000	20'000	20'000	20'000

En 2018, CHF 80'000 ont été versés au lieu des CHF 70'000 prévus au budget et, au titre du FRET, CHF 30'000 ont été octroyés à la place de CHF 20'000. Car dès 2018, l'Usine à Gaz a fermé en vue de son agrandissement. Durant cette fermeture (2018-2021), le soutien FRET est passé

de CHF 30'000 à CHF 20'000 et la différence a été allouée au far°, après validation de la Commission du tourisme pour compenser les coûts supplémentaires d'une saison hors-les-murs: durant les travaux, le festival a dû construire un lieu d'accueil pour le public et trouver de nouveaux espaces pour les spectacles.

#### Convention 2019-2022

CHF	2019	2020	2021	2022
Budget	80'000	80'000	80'000	80'000
FRET	40'000	40'000	30'000	30'000

En 2021 et 2022, respectivement CHF 60'000 et CHF 70'000 ont été versés à la place des CHF 80'000 prévus. Au vu de la situation financière de la Région, l'enveloppe des affaires culturelles a été revue à la baisse.

### Usine à Gaz

#### Convention 2013-2017

CHF	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	50'000	60'000	80'000	90'000	100'000
FRET	-	-	-	-	-

#### Convention 2018-2020

Cette convention couvre spécifiquement la période des travaux d'agrandissement de l'Usine à Gaz, qui ont induit sa fermeture et l'organisation d'événements hors-les-murs, avec moins de représentations.

CHF	2018	2019	2020
Budget	50'000	50'000	50'000
FRET	20'000	20'000	20'000

#### Convention 2021-2024

Au vu de la situation financière de la Région, le budget des affaires culturelles a été revu à la baisse et se répercute sur les montants alloués à certaines institutions conventionnées. Au moment de la réouverture de l'Usine à Gaz, on constate que les montants alloués sont plus bas qu'avant les travaux et ce, malgré l'ouverture d'une nouvelle salle.

CHF	2021	2022	2023	2024
Budget	40'000	50'000	60'000	70'000
FRET	30'000	30'000	30'000	30'000

### Casino Théâtre de Rolle

#### Convention 2014-2017

CHF	2014	2015	2016	2017
Budget	45'000	45'000	50'000	50'000
FRET	-	-	-	-

En amont de la convention, le Casino Théâtre a bénéficié d'un soutien de CHF 40'000 en 2013.

#### Convention 2018-2021

CHF	2018	2019	2020	2021
Budget	40'000	40'000	40'000	40'000
FRET	30'000	30'000	30'000	30'000

#### Convention 2022-2025

Bien que cette convention couvre une période qui est en dehors de celle du bilan, le préavis 09-2021 concernant les montants alloués au Casino Théâtre de Rolle a été voté durant le Conseil intercommunal de décembre 2021.

CHF	2022	2023	2024	2025
Budget	40'000	40'000	40'000	40'000
FRET	30'000	30'000	30'000	30'000

### Visions du Réel

#### Convention 2016-2019

Le festival bénéficie d'un soutien de la part du FRET dès 2015 déjà, ainsi que d'un soutien régulier dès 2013.

CHF	2016	2017	2018	2019
Budget	20'000	20'000	20'000	20'000
FRET	30'000	30'000	30'000	30'000

#### Convention 2020-2023

CHF	2020	2021	2022	2023
Budget	20'000	20'000	20'000*	20'000
FRET	30'000	30'000	30'000	30'000

\*CHF 10'000 ont été versés à la place des CHF 20'000 prévus. Au vu de la situation financière de la Région, le budget des affaires culturelles a été revu à la baisse.

## Annexe 4. Lauréat(e) des Prix et Mérites artistiques

### Prix artistiques de 2013 à 2021

- 2021 (arts vivants):  
Julie Annen, autrice et metteuse en scène
- 2020 (arts visuels et plastiques):  
Noé Cauderay, artiste visuel
- 2019 (musique):  
Daniel Roelli, pianiste
- 2018 (arts de la scène):  
Charles Nouveau, humoriste
- 2017 (arts visuels et plastiques):  
Léonore Baud, photographe plasticienne
- 2016 (musique):  
Julie Semoroz, artiste sonore
- 2015 (théâtre et danse):  
Zoé Cadotsch, metteuse en scène
- 2014 (arts visuels):  
Yann Gross, photographe
- 2013 (musique):  
Julien Mégroz, compositeur, percussionniste

### Mérites artistiques de 2013 à 2021

Les mérites artistiques ne sont pas décernés chaque année. En voici la liste :

- 2021 : Véronique Ferrero Delacoste, directrice du far° de 2009 à 2022
- 2020 : Marie-Claire Mermoud, directrice du Casino Théâtre de Rolle de 2011 à 2021
- 2018 : Pierre-Yves Schmidt, programmeur et directeur de l'Usine à Gaz de 2002 à 2018
- 2017 : Marc Ridet, directeur de la Fondation CMA
- 2016 : Luciano Barisone, directeur artistique de Visions du Réel
- 2015 : Ariane Karcher, directrice du far°

## Annexe 5. Financements internes et externes

### Préavis ordinaires

- Préavis 31-2013 L'Usine à Gaz, pôle artistique de la Région de Nyon : contribution de CHF 204'000 au projet d'extension pour la construction d'une deuxième aile
- Préavis 33-2013 Demande de crédit de CHF 95'000 pour le lancement d'un agenda culturel régional
- Préavis 56-2015 Demande de crédit de

CHF 60'000 pour l'étude d'avant-projet architectural, muséographique et économique de l'extension du Musée du Léman

- Préavis 57-2015 Demande de crédit de CHF 45'000 pour l'aménagement de la zone d'accueil de l'Elastique citrique
- Préavis 17-2017 Demande de crédit de CHF 280'000 pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années
- Préavis 35-2018 Demande de crédit de CHF 210'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2018-2020
- Préavis 28-2018 Soutien de CHF 460'000 au far° pour la période 2019-2022
- Préavis 50-2019 Soutien de CHF 200'000 à Visions du Réel pour la période 2020-2023
- Préavis 60-2020 Demande de crédit de CHF 340'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2021-2024
- Préavis 09-2021 Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle durant la période 2022-2025

### Préavis DISREN

- Préavis 39-2019-DISREN Extension de l'Usine à Gaz

### Soutien par le FRET à l'équipement de projets culturels avec impact touristique

Année	Informations détaillées	CHF
2013	Visions du Réel, pour le développement du Village du Réel	75'000
2014	Fondation Luna Classics	50'000
2018	Rive Jazzy, pour l'équipement de l'édition anniversaire	10'000
2019	Commune de Gland, pour le sentier des Toblerones Gland-Prangins	10'000
2019	Visions du Réel, pour l'infrastructure pour l'édition anniversaire	40'000
2019	Usine à Gaz, pour les travaux d'extension	80'000
2020	Moulins de Chiblins	36'424

### Accompagnement de demandes de soutien LADE à des projets culturels

- 2012 : Visions du Réel, étude pour une structure destinée au Village du Réel
- 2014 : Visions du Réel, réalisation du Village du Réel
- 2014 : Visions du Réel, renforcement du positionnement et professionnalisation de la manifestation Visions du Réel
- 2015 : Etude pour l'extension du Musée du Léman
- 2016 : Région de Nyon, étude sur les retom-

bées économiques de la culture

- 2016: Région de Nyon, étude pour la valorisation des patrimoines de la période du tournant des Lumières
- 2017: Far°, aménagement d'un site d'accueil
- 2017: Far°, soutien pour les travaux de transformation de la Salle des expositions

## Annexe 6. Documents utiles

- Positionnement artistique de la Région de Nyon: pour une politique culturelle régionale (2012)
- Dispositions générales pour l'attribution de soutiens aux projets artistiques
- Rapport sur les retombées économiques de la culture
- Etude sur la valorisation du patrimoine mobilier et immobilier du district de Nyon. Du siècle des lumières et leur tournant (env. 1700-1815)

→ [regiondenyon.ch/culture](http://regiondenyon.ch/culture)

## Annexe 7. Notes sur la répartition des soutiens

La répartition des soutiens à la culture a parfois fait l'objet de remarques ou de critiques. Il est régulièrement demandé de démontrer que celle-ci soit répartie de manière équitable sur l'ensemble du territoire et ne bénéficie pas uniquement aux villes centres. Pour ce faire, il faut donc localiser les bénéficiaires de chaque soutien en leur attribuant une commune. Or cet exercice est plus difficile qu'il n'y paraît.

Tout d'abord il est nécessaire de préciser que les soutiens s'adressent à deux catégories de projets: le soutien aux manifestations ou structures au fonctionnement annuel et le soutien aux projets de création ou diffusion.

### Soutiens aux manifestations ou lieux

Les structures qui proposent une programmation sur plusieurs jours ou sur une saison entière sont subventionnées principalement par le biais des soutiens réguliers ou des conventions.

Dans ce cadre, la localisation du projet semble simple. Cependant certaines manifestations proposent des prestations sur plusieurs communes (ce qui est d'ailleurs encouragé par la politique culturelle régionale). Ainsi en localisant le projet sur une seule commune, on perd de l'information. De plus, un soutien à un festival permet un appui indirect à des artistes issus de

différentes communes et s'adresse à l'ensemble des habitant(e)s de la région. Sans compter les retombées pour les entreprises, artisans ou producteurs locaux. Ainsi, une subvention pour un festival à Begnins servira à rémunérer des artistes de la région et à louer les infrastructures nécessaires dans une entreprise régionale.

### Soutiens aux projets de création ou diffusion

Les projets d'artistes ou de collectifs sont subventionnés par le biais des soutiens ponctuels. Même lorsqu'il s'agit d'un appui à un(e) artiste, il est parfois réducteur d'identifier un(e) artiste avec une localité. Les habitant(e)s d'une région bougent beaucoup à l'intérieur de celle-ci, notamment les habitant(e)s de villages. Beaucoup s'identifient comme nyonnais, sans avoir jamais vécu à Nyon, tout comme un(e) artiste de Versoix se présentera comme étant de Genève. De même, il devient compliqué de localiser un groupe de musique formé de cinq personnes dont quatre habitent la région dans des communes différentes, disposent d'un local de répétition dans une localité et vont se produire à Nyon.

### L'avantage des villes-centres

Il est également important de préciser les raisons pour lesquelles les projets se déroulent plus souvent en ville et quels sont les avantages pour les porteurs de projets et pour le public.

Avantages pour le public:

- La ville est desservie largement par les transports en commun et bénéficie de parkings
- Il est possible de combiner les activités durant la même soirée.

Avantages pour les porteurs de projets:

- Les infrastructures sont déjà en place, il y a moins de coûts de montage
- Il n'est pas nécessaire d'organiser de système de covoiturage, de navettes ou de parkings provisoires
- Les villes disposent de fonds de soutien à la culture
- L'impact d'un événement en ville a le potentiel d'attirer un public plus large et donc d'avoir un impact régional.

On comprend ainsi que les dossiers qui parviennent à la Région concernent majoritairement des projets liés à des villes-centres. Cependant, le soutien dépend de la correspondance du projet aux critères de la politique régionale et non à son emplacement.

## Annexe 8. Notes sur la notion d'amateur/-trice et de professionnel(le)

Les termes « amateur/-trice » ou « professionnel(le) » sont définis de manière différente selon le contexte. Le plus souvent, le terme de professionnel(le) est entendu comme une personne étant formée ou ayant une expérience équivalente dans son domaine et exerçant une partie de son activité professionnelle dans ce secteur. À l'inverse, les termes amateur/-trice s'appliquent à une personne exerçant une activité artistique durant ses temps de loisirs.

Ces définitions ne se réfèrent donc pas à la qualité de ce qui est produit.

Dans le cadre du soutien à des projets artistiques, il ne serait pas possible de soutenir toutes les activités artistiques de loisirs. Il est ainsi demandé que les projets portés par des amateurs et amatrices soient accompagnés par des professionnel(le)s. Cela permet de renforcer la cohérence d'un projet et encourage la formation à la pratique artistique.

Lors du traitement d'un dossier, les mêmes critères s'appliquent aux professionnel(le)s et aux amateurs/-trices (caractère régional, qualité, innovation, expérience, prise de risque). Les structures au fonctionnement bénévole tels que les festivals ou les sociétés locales peuvent donc prétendre à un soutien si elles sont accompagnées d'un(e) professionnel(le) (direction de chœur, membres du comité, etc.) et qu'elles répondent aux critères. Dans le cadre de troupes amateurs ou de sociétés locales, le montant de l'octroi est en principe limité. Ceci s'explique par le nombre de représentations restreint (pas de tournée) et la moindre prise de risque. Toutefois, avec la diminution de budget, le montant moyen des soutiens s'est abaissé et la différence entre les montants octroyés à des projets professionnels et des projets amateurs est fortement réduite.





L'avantage des idées communes

Région de Nyon  
Grand-Rue 24  
CH-1260 Nyon

La Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon.  
Elle conduit la réalisation de projets pour la population et l'économie, en  
matérialisant des synergies entre villes et villages.

+41 22 361 23 24  
[regiondenyon.ch](http://regiondenyon.ch)

